

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MAIRIE DE TREOGAN
22340



Treogan
Cœur d'Armor

N° 04/2026/28

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à 19h00, légalement convoqué le treize avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Matthis TERNEL, Maire.

Présents : Mme Aurore GINOUVES, M. Matthis TERNEL, Mme Elise MESNIL, M. Rodolphe GERARDIN, Mme Elodie PHILIPPE, M. Henri HERVIOU, Mme Sylvie JULIEN, M. Jérémy LE MERLE, M. Steve TOURNOIS et M. Gérard TANGUY.

Absents : Mme Emilie TOURNOIS (procuration à M. Steve TOURNOIS).

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Mme Aurore GINOUVES

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre d'absents : 1 –
Nombre de votants : 11 -Nombre de procuration : 1 – Date de convocation : 13/04/2026

Votants : 11	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 1
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Objet : IRREGULARITE DE LOCATION DE LA SALLE

Le Maire expose le fait qu'il a été contacté par un individu, concernant un arrangement avec l'ancien Maire, Bruno LE GOFF. Cet arrangement aurait consisté en la réparation de plusieurs tables et la fourniture de plusieurs autres.

Aucune facture, ni aucun contrat n'ont été réalisés et aucune photo ou preuve matérielle ne vient démontrer ces dires de manière irréfutable.

L'individu concerné, qui en aurait déjà bénéficié sous le mandat de Bruno LE GOFF, demande encore pour une fois (voir plus), la location gratuite de la salle.

Le Maire propose de ne pas accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le refus de continuité de l'arrangement de la location de la salle.

A faire valoir ce que de droit.

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture.

La secrétaire de séance,
Aurore GINOUVES

Le Maire,
Matthis TERNEL

